

Programme :

AIPR Concepteur et Encadrants

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Durée : Session de 7 heures - 1 jours

Nombre de participants : maximum 10 personnes

Lieu : Dans votre établissement en intra

Lieu : Dans nos locaux en inter-entreprise

Tarif : à partir de 700€ HT/Session

Tarif : à partir de 160€ HT/ pers

Délai moyen d'accessibilité à la formation : 1 mois

Formateur : Un formateur détenteur du titre Concepteur

Pré requis :

- Maîtrise du français (lu, écrit, parlé)

Public :

- Chef de chantier, conducteur de travaux, Bureau d'étude, Assistant à maîtrise d'ouvrage, Maître d'œuvre, Maîtrise d'ouvrage, Géomètre/ topographe.

Objectifs

Aptitudes visées :

- Prendre connaissance des règles anti- endommagement
- Voir ou revoir les procédures administratives liées aux travaux de réseaux
- Identifier les différentes typologies de réseaux et adapter les techniques de travail selon les risques et les prescriptions en vigueur.

Compétences visées :

- Appliquer les règles liées à la réforme anti-endommagement.
- Respecter les procédures administratives liées aux travaux de réseaux
- Connaître les différentes typologies de réseaux et adapter les techniques de travail selon les risques et les prescriptions en vigueur.
- Passage de l'examen AIPR par QCM

Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Un livret sera remis aux apprenants

Contenu pédagogique

- Connaître l'évolution de la réglementation en vigueur : réforme anti-endommagement, réforme DT-DICT, AIPR
- Connaître les différents acteurs, leurs rôles et responsabilités
- Connaître les particularités, les risques liés aux interventions à proximité des réseaux
- Présentation de la documentation applicable, les délais : (DT-DICT "conjointes", leurs récépissés, ATU, constats contradictoires...)
- Présentation du guide technique (3 fascicules)
- Prescriptions, généralités sur tous types de réseaux
- L'exécution des travaux, déroulement, règles à suivre
- Le comportement face aux endommagements
- Les investigations complémentaires

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, passage de l'examen par QCM sur tablette connectée au site du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Administratif :

- Il sera délivré une attestation de fin de formation
- Durée de validité 5 ans

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)